

**Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement**  
**Séance du 22 mai 2018**

**Vœu du groupe écologiste relatif à l'apposition d'une plaque commémorative signalant l'existence, de 1858 à l'entre-deux guerres mondiales, du dépôt parisien de remonte et de l'école de dressage des jeunes chevaux sur le Boulevard Jourdan, pour contribuer à montrer le rôle important joué par les animaux dans l'effort de guerre**

Considérant la participation active de la Ville de Paris aux nombreuses commémorations organisées en hommage aux victimes de la Grande Guerre ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de contribuer aux cérémonies prévues dans le courant du mois de novembre prochain à l'occasion de l'anniversaire du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 :

Considérant les importants travaux de recherches consacrés à la vie et à la souffrance des animaux durant la Grande Guerre, notamment ceux de l'historien Éric Baratay, spécialiste de cette question (E. Baratay, Bêtes de tranchées, Ed. CNRS, BIBLIS, 2013) ;

Considérant les préoccupations grandissantes des Parisiennes et Parisiens à l'égard de la condition animale ;

Considérant les 11 millions de chevaux, ânes, mulets et les centaines de milliers de chiens et pigeons morts au combat pendant la grande guerre ;

Considérant la réquisition, en France, du quart des chevaux pour les besoins de la guerre ;

Considérant les secours que ces animaux ont apporté aux soldats, les aidant à survivre dans l'enfer de la guerre industrielle et à occuper leur temps ;

Considérant la place particulière donnée par les témoignages des poilus aux animaux utilisés dans la Grande Guerre pour porter, tirer, guetter, secourir ou informer ;

Considérant la reconnaissance de l'armée française en décorant le pigeon Vaillant (matricule 787.15) cité à l'ordre de la Nation pour avoir transporté au travers des fumées toxiques et des tirs ennemis un message important ;

Considérant l'absence, sur le territoire de Paris, capitale de la France, de monument mémoriel élevé en hommage aux animaux de guerre, à la différence de Londres, Bruxelles, Ottawa ou encore Canberra ;

Considérant l'existence de plusieurs lieux parisiens en lien direct avec les animaux de guerre, comme les lieux de réquisitions de chevaux ou les dépôts de remonte ;

Considérant qu'il existait dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, de 1858 jusqu'après la guerre de 1914-1918, le dépôt parisien de remonte et l'école de dressage des jeunes chevaux destinés à l'Armée. Et que ces équipements se situaient, selon le dictionnaire historique des rues de Paris\*, sur un terrain compris entre les numéros 38 et 48 du Boulevard Jourdan ;

Considérant que cette partie du boulevard Jourdan est aujourd'hui occupée par l'école d'économie de Paris et l'Institut mutualiste Montsouris ;

**Sur proposition du groupe écologiste, le Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu :**

- **Que la Mairie de Paris décide d'apposer une plaque commémorative sur le lieu de cet ancien dépôt de remonte et école de dressage des jeunes chevaux destinés à l'armée. Et que cette plaque rappelle la place prise par ces animaux au cours de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale**
- **Que le lieu exact d'apposition de la plaque fasse l'objet d'une concertation avec l'école d'économie de Paris et l'Institut Mutualiste Montsouris, ainsi qu'avec le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau**
- **Que la Ville de Paris édifie sur son territoire un mémorial aux animaux de guerre morts sous le commandement français au cours de l'Histoire**